

A/C.3/37/WG.2/CRP.4
4 octobre 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-septième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de déclaration des droits de l'homme des personnes qui ne sont pas
des ressortissants du pays dans lequel elles vivent

Amendement proposé par la France

Article 7

Remplacer le paragraphe 3 par le suivant :

3. L'expulsion de groupes d'étrangers définis sur des critères de race, de religion, de culture ou tout autre critère discriminatoire est interdite.
